



Votre exemplaire

Contrat Légumes Sarah LE GOFF

Saison 9

Un an : mars 2015 – mars 2016

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
FJT, 30 rue de Brest, 35000 RENNES
i-amap-y@hotmail.fr / www.i-amap-y.fr

Sarah LE GOFF
Ch. de Gaël, 35750 IFFENDIC / 02.99.61.21.65
06.83.93.60.26 sarahlegoffide@yahoo.fr

Je soussigné(e),
adhérent(e) de l'association I'AMAP'Y, à jour de ma cotisation annuelle, souscris un abonnement du 1er avril 2015 au 1er mars 2016 : **52 semaines dont 4 de « congés payés », soit 48 paniers de légumes, qui seront distribués à partir du 18 mars 2015.**

Cet abonnement me donne droit à des légumes frais, cultivés sans herbicides ni pesticides, disponibles à mesure qu'ils mûrissent. Notre maraîchère Sarah Le Goff peut, dans la mesure de ses disponibilités, accueillir les adhérents pour visiter sa ferme.

Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la récolte.

Je m'engage à assurer 2 à 3 permanences de distribution sur les 52 semaines de l'année. Un planning est proposé par l'association : les échanges de dates de permanence, entre adhérents, sont fréquents.

Je choisis la taille de mon panier hebdomadaire de légumes et mes modalités de paiement :
page suivante

Clause de départ :

L'engagement sur la durée est primordial au sein d'une AMAP. Tout départ pour choix personnel est assumé financièrement par l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué : il peut toutefois trouver un nouvel adhérent pour le remplacer.

En cas de **circonstances exceptionnelles** (maladie, mutation hors département...), la restitution des sommes non encore encaissées s'effectuera, en accord avec la productrice, sous réserve d'un préavis d'un mois.

Partage de la production :

La distribution se fait toutes les semaines de l'année hormis quatre semaines dites de « congés payés » précisées plusieurs semaines à l'avance. La distribution a lieu le **MERCREDI entre 18 h 30 et 19 h 30, sous le préau de l'ancienne école – rue Papu**

Attention ! accès piétonnier ; prévoir un cabas pour récupérer vos légumes.

Si je ne peux pas venir chercher ma part, j'en informe le Sarah Le Goff directement par téléphone (si possible la veille) et je conviens avec elle d'un arrangement : aucun remboursement ne sera effectué.

Les parts de production de personnes absentes à la distribution seront remises à une œuvre caritative ou partagées entre les adhérents assurant permanence de distribution.

Fait à..... le.....

Signature de Sarah LE GOFF

Signature de l'adhérent(e)



Exemplaire S. Le Goff

Contrat Légumes Sarah LE GOFF

Saison 9

Un an : mars 2015 – mars 2016

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
FJT, 30 rue de Brest, 35000 RENNES
i-amap-y@hotmail.fr / www.i-amap-y.fr

Sarah LE GOFF
Ch. de Gaël, 35750 IFFENDIC / 02.99.61.21.65
06.83.93.60.26 sarahlegoffide@yahoo.fr

Je soussigné(e),
adhérent(e) de l'association I'AMAP'Y, à jour de ma cotisation annuelle, souscris un abonnement du 1er avril 2015 au 1er mars 2016 : **52 semaines dont 4 de « congés payés », soit 48 paniers de légumes, qui seront distribués à partir du 18 mars 2015.**

Cet abonnement me donne droit à des légumes frais, cultivés sans herbicides ni pesticides, disponibles à mesure qu'ils mûrissent. Notre maraîchère Sarah Le Goff peut, dans la mesure de ses disponibilités, accueillir les adhérents pour visiter sa ferme.

Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la récolte.

Je m'engage à assurer 2 à 3 permanences de distribution sur les 52 semaines de l'année. Un planning est proposé par l'association : les échanges de dates de permanence, entre adhérents, sont fréquents.

Je choisis la taille de mon panier hebdomadaire de légumes et mes modalités de paiement :
page suivante

Clause de départ :

L'engagement sur la durée est primordial au sein d'une AMAP. Tout départ pour choix personnel est assumé financièrement par l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué : il peut toutefois trouver un nouvel adhérent pour le remplacer.

En cas de **circonstances exceptionnelles** (maladie, mutation hors département...), la restitution des sommes non encore encaissées s'effectuera, en accord avec la productrice, sous réserve d'un préavis d'un mois.

Partage de la production :

La distribution se fait toutes les semaines de l'année hormis quatre semaines dites de « congés payés » précisées plusieurs semaines à l'avance. La distribution a lieu le **MERCREDI entre 18 h 30 et 19 h 30, sous le préau de l'ancienne école – rue Papu**

Attention ! accès piétonnier ; prévoir un cabas pour récupérer vos légumes.

Si je ne peux pas venir chercher ma part, j'en informe le Sarah Le Goff directement par téléphone (si possible la veille) et je conviens avec elle d'un arrangement : aucun remboursement ne sera effectué.

Les parts de production de personnes absentes à la distribution seront remises à une œuvre caritative ou partagées entre les adhérents assurant permanence de distribution.

Fait à..... le.....

Signature de Sarah LE GOFF

Signature de l'adhérent(e)

A- Je choisis la taille de mon panier : Cochez la case : petit panier (12 €; ~2 personnes) ou grand panier (18 €)

B- Je choisis mes modalités de paiement : remplissez un seul des trois tableaux (pas tous)

Cas 1 je démarre mon contrat d'un an dès le 18 mars :

Cochez la case	Nb versements	Montants des versements pour les petits paniers												Montants pour grands paniers	
		Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv		
	1	624													936,00 €
	2	312					312								468,00 €
	4	156			156			156			156				234,00 €
	6	104	104			104		104		104		104			156,00 €
	8	78	78	78	78	78	78			78		78			117,00 €
	10	62.40	62.40	62.40	62.40	62.40	62.40	62.40	62.40	62.40	62.40	62.40			93,60 €

Cas 2 je m'inscris en cours d'année pour plus de 6 mois :

Les montants sont calculés au prorata du nombre de semaines restant sur la période. **Remplissez** les montants aux mois de prélèvements convenus avec Sarah Le Goff :

Le nombre de paniers reçus est déterminé selon la durée du contrat et le nombre de semaines de congés définis proportionnellement. *Par exemple, pour 9 mois (39 semaines) : 36 paniers reçus.*

Cas 3 il s'agit de mon premier abonnement :

Le contrat **peut** être signé pour seulement **6 mois** (24 paniers = 26 – 2)

Précisez première semaine :
dernière semaine :

Cochez la case	Nb versements	1er mois	2e mois	3e mois	Montants pour grands paniers
	1	312			468,00 €
	2	156	156		234,00 €
	3	104	104	104	156,00 €

Libeller chaque chèque à l'ordre de Sarah LE GOFF, indiquer le mois de versement au dos de chaque chèque et lui remettre directement.

A- Je choisis la taille de mon panier : Cochez la case : petit panier (12 €; ~2 personnes) ou grand panier (18 €)

B- Je choisis mes modalités de paiement : remplissez un seul des trois tableaux (pas tous)

Cas 1 je démarre mon contrat d'un an dès le 18 mars :

Cochez la case	Nb versements	Montants des versements pour les petits paniers												Montants pour grands paniers	
		Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv		
	1	624													936,00 €
	2	312					312								468,00 €
	4	156			156			156			156				234,00 €
	6	104	104			104		104		104		104			156,00 €
	8	78	78	78	78	78	78			78		78			117,00 €
	10	62.40	62.40	62.40	62.40	62.40	62.40	62.40	62.40	62.40	62.40	62.40			93,60 €

Cas 2 je m'inscris en cours d'année pour plus de 6 mois :

Les montants sont calculés au prorata du nombre de semaines restant sur la période. **Remplissez** les montants aux mois de prélèvements convenus avec Sarah Le Goff :

Le nombre de paniers reçus est déterminé selon la durée du contrat et le nombre de semaines de congés définis proportionnellement. *Par exemple, pour 9 mois (39 semaines) : 36 paniers reçus.*

Cas 3 il s'agit de mon premier abonnement :

Le contrat **peut** être signé pour seulement **6 mois** (24 paniers = 26 – 2)

Précisez première semaine :
dernière semaine :

Cochez la case	Nb versements	1er mois	2e mois	3e mois	Montants pour grands paniers
	1	312			468,00 €
	2	156	156		234,00 €
	3	104	104	104	156,00 €

Libeller chaque chèque à l'ordre de Sarah LE GOFF, indiquer le mois de versement au dos de chaque chèque et lui remettre directement.